

Commune
De
Saint Georges d'Espéranche
Isère

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 20 Mars 2018

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

DECISION PRISE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	Date	Objet
4	22.02.2018	Prestation de service pour suivi du site internet pour 2018, Sté ShareTIM Michel ALBANESE, pour 175 € la journée soit 4 900 € les 28 journées
5	28.02.2018	Mission de maîtrise d'œuvre à ALP'Etudes pour le bassin d'écrêtement des eaux usées des déversoirs d'orage 22 967.50€ HT
6	28.02.2018	Désignation d'un avocat HDPR Hartemann pour défendre les intérêts de la Commune devant la Cour Administrative de LYON/Affaire Bourguignon

01 – BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL LES PLATIERES

Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 – affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Angèle NEDJAM, 1ère Adjointe au Maire, chargée des Finances, après avoir entendu le Compte Administratif, constate que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 sont identiques et les approuve à l'unanimité :

Section de fonctionnement :

Recettes :	212 014.22 €	
Dépenses :	232 220.71 €	
	<i>excédent antérieur reporté</i>	167 173.51 €
	<i>soit un excédent de fonctionnement de</i>	146 967.02 €
		art 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)

Section d'investissement :

Recettes :	141 502.90 €	
	<i>Excédent d'investissement reporté</i>	115 768.41 €
Dépenses :	257 271.31 €	
	<i>soit un excédent d'investissement de</i>	0.00 €

AFFECTE LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 COMME SUIT :

article 002 (RF) Excédent de fonctionnement reporté	146 967.02 €
article 001 (RI) Excédent d'investissement reporté	0.00 €
Résultat de clôture 2017	146 967.02 €

02 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL LES PLATIERES – Vote du Budget Primitif 2018

Madame Angèle NEDJAM présente le Budget Primitif du lotissement communal Les Platières.
Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote ce budget 2018, qui s'équilibre comme suit :

➤ <u>Section de fonctionnement</u>	
En dépenses et en recettes à la somme de	146 967.02€
➤ <u>Section d'Investissement</u>	
En dépenses et en recettes à la somme de	0€

03 – BUDGET ASSAINISSEMENT Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 – affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Angèle NEDJAM, après avoir entendu le Compte Administratif constate que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 sont identiques et les approuve à l'unanimité :

Section d'exploitation :

Recettes :	174 204.72 €
Excédent antérieur	668 399.86 €
Dépenses :	<u>187 095.67 €</u>
soit un excédent d'exploitation de	655 508.91 €

Section d'investissement :

Recettes :	86 279.67 €
Déficit antérieur	567 228.32 €
Dépenses :	<u>45 646.30 €</u>
soit un déficit d'investissement de	526 594.95 €

AFFECTE LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 COMME SUIV :

article 002 (RF) Excédent d'exploitation reporté	655 508.91 €
article 001 (DI) Déficit d'investissement reporté	526 594.95 €

Résultat de clôture 2017 **128 913.96 €**

04 - BUDGET ASSAINISSEMENT – Vote du Budget Primitif 2018

Madame Angèle NEDJAM, Adjointe au Maire présente le Budget Primitif d'assainissement.
Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget assainissement 2018 qui s'équilibre comme suit :

➤ <u>Section d'exploitation</u>	
En dépenses et en recettes à la somme de	819 000.00€
➤ <u>Section d'Investissement</u>	
En dépenses et en recettes à la somme de	692 400.00€

05 – BUDGET COMMUNAL**Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 – affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Angèle NEDJAM, après avoir entendu le Compte Administratif constate que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 sont identiques et les approuve à l'unanimité :

Section de fonctionnement :

Recettes :	3 749 272.73 €
Dépenses :	2 546 581.46 €
Excédent antérieur reporté	0.00 €
Excédent de fonctionnement de	1 202 691.27 € art 1068 Excédent affecté à l'investissement

Section d'investissement :

Recettes :	1 295 425.07 €
Excédent antérieur reporté	567 728.92€
Dépenses :	1 638 837.31 €

Excédent d'investissement **224 316.68 € Art 001 Excédent antérieur reporté**

AFFECTE LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 COMME SUIT :

article 001 (RI) Excédent antérieur reporté	224 316.68 €
article 1068 (RI) Excédent de Fonctionnement affecté à l'invest	1 202 691.27 €

Résultat de clôture 2017 **1 427 007.95 €**

06 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux d'imposition de l'année 2017, pour l'année 2018.

Taxe d'habitation	10.33 %
Taxe sur le foncier bâti	20.81 %
Taxe sur le foncier non bâti	53.52 %

07 - BUDGET COMMUNAL – Vote du Budget Primitif 2018

Madame Angèle NEDJAM présente le Budget Primitif de la Commune, Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget 2018 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement**
En dépenses et en recettes à la somme de 3 112 000.00€
- **Section d'Investissement**
En dépenses et en recettes à la somme de 3 655 600.00€

Prochaines réunions de Conseil : Mardi 24 avril 2018 à 20h30
Mardi 29 mai 2018 à 20h30